



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

21 AOÛT 2007

Greffier
Le GreffierRéserve
au
Moniteur
belge

07127037

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0890.309.253

Dénomination

(en entier)

HOME VISION

Forme juridique Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège Rue Nouvelle Route, 16, 4831 Limbourg / Bilstein

Objet de l'acte : modification des statuts (objet social)

D'un acte reçu par le notaire Philippe MERTENS, à Aubel, le 17 août 2007, enregistré à Herve le 17 août 2007, volume 5/19 folio 44 case 15, aux droits de 25 euros, par le Receveur P. FATICONI, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "**HOME VISION**", ayant son siège social à 4831 Bilstein (commune de Limbourg), rue Nouvelle Route, 16, a pris notamment les décisions suivantes :

Les gérants ont rédigé le rapport justificatif. Ce rapport est resté annexé à l'acte.

Les deux seuls associés se sont déclarés également être parfaitement au courant des comptes de la société, ils se sont dispensés donc de dresser une situation active et passive pour la présente opération.

Comme justifié dans le rapport des gérants, l'assemblée a décidé d'ajouter quelques points et de préciser légèrement l'objet social. Pour plus de facilités, tout le texte de l'article 3 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, les activités suivantes :

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, le placement, le montage, le dépannage, la location,
- * de matériel électrique, de force motrice, d'éclairage, de chauffage électrique, de téléphonie, d'alarme, d'appareils électriques de radio, télévision, haute-fidélité, électro-ménagers, ... (en bref, tous appareils fonctionnant à l'électricité),
- * de machines, outillage, matériels et équipement de manutention
- l'entreprise d'électricité industrielle et pour particuliers, l'électronique, l'électromagnétique, la domotique, ainsi que la détection incendie, les techniques spéciales, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, systèmes de ventilation (HVAC), pompes à chaleur, ...
- l'entreprise générale de construction comprenant notamment la rénovation, l'entretien, la transformation, la démolition et de manière générale toutes les activités réglementées ou non liées directement ou indirectement à la construction sans que cette liste soit exhaustive ;
- l'achat, la vente, l'organisation, l'importation, l'exportation, le commissionnage, l'intermédiation, le courtage et la représentation de tous biens et services ;
- bureau d'études.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions »

Pour extrait analytique conforme .

Philippe MERTENS, notaire à Aubel

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Pièces déposées au greffe en même temps que le présent extrait d'acte : expédition de l'acte avec son annexe (rapport des gérants), le texte coordonné des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature